

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2024

---

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET  
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA  
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE42

présenté par  
Mme Laernoès et les membres du groupe Écologiste - NUPES

-----

### ARTICLE 17 TER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article n'a pas de lien avec l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire. C'est pourquoi nous en demandons la suppression.